

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

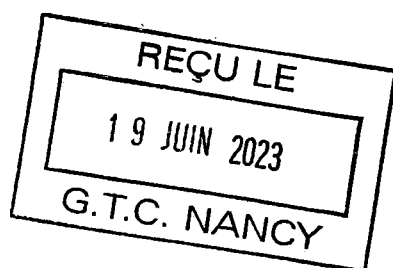
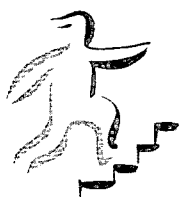
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00232 Numéro SIREN : 828 008 102 Nom ou dénomination : 3A2MSDC

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 4171

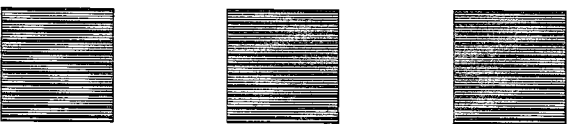
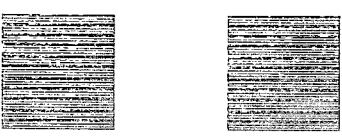


Pour copie certifiée conforme
Le Président
Didier Gobert

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022

Edition avril 2023

3A2MSDC – 6 Route de l'Aviation 54600 VILLERS LES NANCY



Bilan et Compte de résultat

Bilan Simplifié

3A2MSDC

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 16/04/23
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	139 499		139 499	139 499
ACTIF IMMOBILISÉ	139 499		139 499	139 499

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	23 595		23 595	60 717
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	23 595		23 595	60 717

TOTAL GÉNÉRAL	163 094		163 094	200 216
----------------------	----------------	--	----------------	----------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	8 000	10 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	(62 775)	837
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	186 728	151 168
Provisions réglementées	246	219
CAPITAUX PROPRES	133 199	163 223

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	29 671	36 896
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	225	97
Produits constatés d'avance		
DETTES	29 896	36 993

TOTAL GÉNÉRAL	163 094	200 216
----------------------	----------------	----------------

Compte de Résultat Simplifié

3A2MSDC

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 16/04/23
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		1	
PRODUIT D'EXPLOITATION		1	

Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		7 875	460
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges		1	0
CHARGES D'EXPLOITATION		7 876	460

RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(7 875)	(460)
--------------------------------	--	----------------	--------------

Produits financiers	195 213	152 392
Produits exceptionnels		0
Charges financières	358	611
Charges exceptionnelles	27	57
Impôts sur les bénéfices	225	97

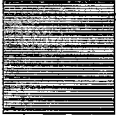
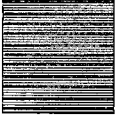
BÉNÉFICE OU PERTE	186 728	151 168
--------------------------	----------------	----------------

RÉSULTAT FISCAL	Reintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	225	
Reintégrations diverses	9 761	
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		195 213

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	1 501
---	--------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	1 501
---	--------------



Annexe

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 163.094 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0, les produits financiers de 195.213 euros et un bénéfice de 186.728 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le conflit déclenché du fait de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 n'a pas eu de conséquences significatives directes ou indirectes sur les comptes 2022 de 3A2MSDC ni sur sa filiale ALAJI SAS.

Malgré un climat économique et social particulièrement tendu du fait de l'inflation et des hausses des prix de l'énergie, l'exercice 2022 de la filiale ALAJI SAS est en amélioration par rapport à l'exercice précédent, avec une augmentation du chiffre d'affaires mais ce contexte économique et social a des conséquences sur l'EBITDA et le résultat net en légère dégradation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le climat économique et social ne cesse de se dégrader du fait de l'inflation mais aussi des débats sur la réforme des retraites. Ces bouleversements dans l'environnement de la société ont déclenché une augmentation des prix notamment une hausse des prix de l'énergie et des matières premières et une augmentation des salaires qui impactent la rentabilité d'ALAJI.

Dans la continuité de 2022, les difficultés de recrutement sont importantes en 2023. A terme, cette situation d'émergence d'un nouveau modèle culturel de rapport au travail risque de peser sur le développement d'ALAJI comme le déplore déjà 51% des PME déclarant que ce contexte affecte la croissance de leurs activités.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des

exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC n° 2000-06, n° 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ne seront pas modifiées pour les exercices suivants

Evaluation des amortissements

(Code de Commerce Art. R 123-196 2°)

Catégorie	Mode	Durée
Frais sur titres de participation	Dérogatoire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Code de commerce Art.R123-196)

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(Code de Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 0€.

Effectif

3A2MSDC n'emploie pas de collaborateurs.

Immobilisations - Amortissements

3A2MSDC

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 16/04/23
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	139 499	65 580	65 580	139 499
TOTAL GÉNÉRAL	139 499	65 580	65 580	139 499

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

3A2MSDC

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 16/04/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	219	27		246
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	219	27		246

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	219	27		246
----------------------	------------	-----------	--	------------

État des Échéances des Créances et Dettes

3A2MSDC

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 16/04/23
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	145		145	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	29 526	6 768	22 758	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	225	225		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	29 896	6 993	22 903	
----------------------	---------------	--------------	---------------	--

Charges à Payer

3A2MSDC

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 16/04/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	145
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	10
Autres dettes	
TOTAL	155

Composition du Capital Social

3A2MSDC

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 16/04/23
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	10000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	2000	1
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	8000	1

Liste des Filiales et Participations

3A2MSDC

Période du 01/01/22 au 31/12/22
 Edition du 16/04/23
 Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
ALAJI SAS	290 415	579 488	21,68	139 215	139 215			15 845 635	1 222 269	195 213
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT°										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										

3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 6, route de l'aviation
54600 Villers-lès-Nancy
828.008.102 RCS Nancy

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau créditeur, de la manière suivante :

Origine

• Résultat de l'exercice : bénéfice de	186 728 €
• Autres réserves :	(62 775€)

Affectation

• aux associés à titre de dividendes :	123 920 €
• le solde au poste de « autres réserves »	33 €

Totaux	123.953€ 123.953€

Le dividende par action s'élèvera à 15,49 Euros et sera mis en paiement au plus tard en septembre 2023.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,
- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris, (ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;
- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 17,2 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;

- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

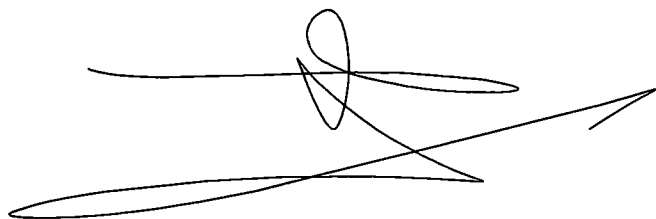
L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

Exercice clos le	Dividende global distribué aux titulaires d'actions de catégorie A	Revenus distribués aux titulaires d'actions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués aux titulaires d'actions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31.12.2019	54.000 €	54.000 €	0 €
31.12.2020	81.400 €	81.400 €	0 €
31.12.2021	151.200 €	151.200 €	0 €

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire des associés du 26 avril 2023

Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Monsieur Didier GOBERT



3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 6, route de l'aviation
54600 Villers-lès-Nancy
828.008.102 RCS Nancy

Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2023

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Extrait du Procès-verbal de délibération

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau créditeur, de la manière suivante :

Origine

- | | |
|--|-----------|
| • Résultat de l'exercice : bénéfice de | 186 728 € |
| • Autres réserves : | (62 775€) |

Affectation

- | | |
|--|------------------------|
| • aux associés à titre de dividendes : | 123 920 € |
| • le solde au poste de « autres réserves » | 33 € |
| ----- | |
| Totaux | 123.953€ 123.953€ |

Le dividende par action s'élèvera à 15,49 Euros et sera mis en paiement au plus tard en septembre 2023.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,
- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris, (ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;
- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu

fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 17,2 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;

- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

Exercice clos le	Dividende global distribué aux titulaires d'actions de catégorie A	Revenus distribués aux titulaires d'actions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués aux titulaires d'actions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31.12.2019	54.000 €	54.000 €	0 €
31.12.2020	81.400 €	81.400 €	0 €
31.12.2021	151.200 €	151.200 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le 19 juin 2023
Le Président
Didier GOBERT

